



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

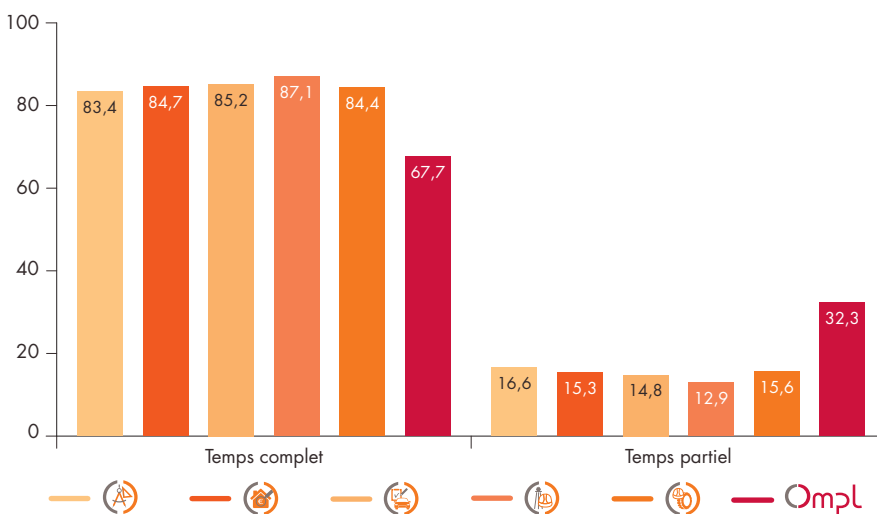
Plus de trois quarts des salariés du secteur travaillent à temps complet.



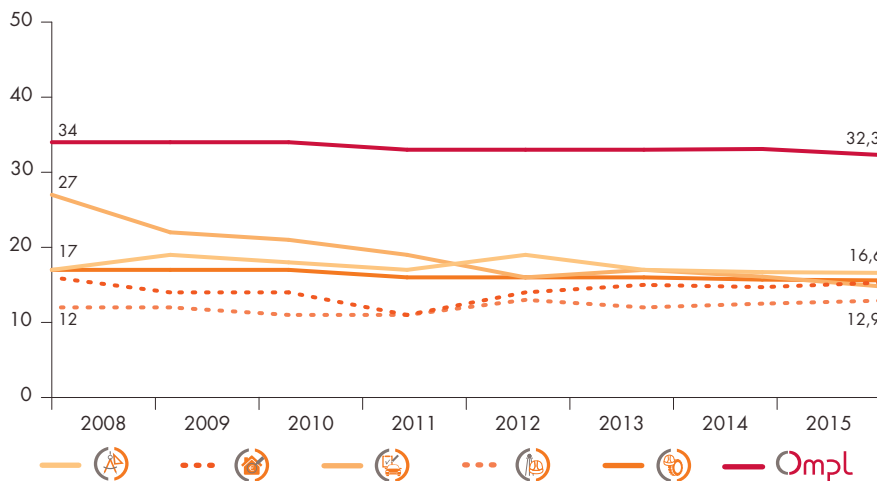
STABILITÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel varie peu sur la période. Il oscille entre 15,6 % et 17 %.

Répartition des salariés par durée du temps de travail et branche (%)



Évolution du taux de salariés à temps partiel par branche (%)



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles

Entreprises d'architecture

Entreprises d'économistes de la construction

Entreprises d'experts en automobile

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

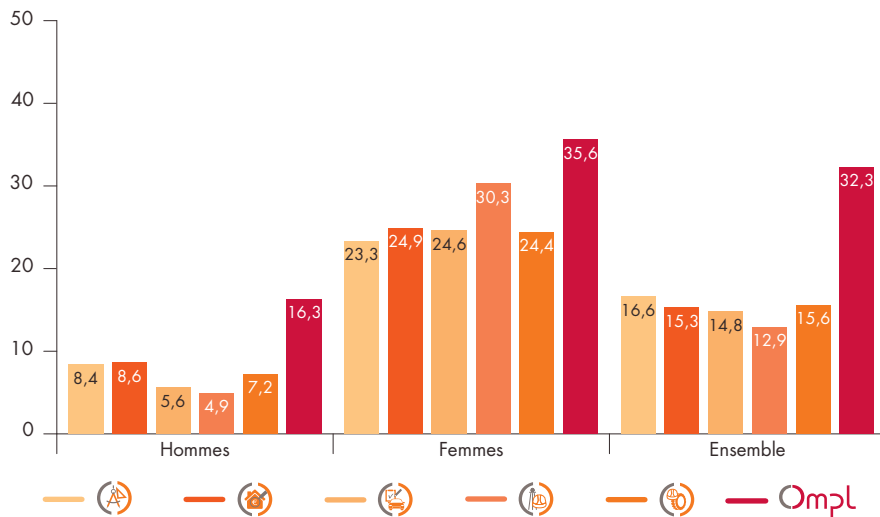
Dans le secteur, le travail à temps partiel concerne un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 14,5 points à celui des salariés de moins de 35 ans.



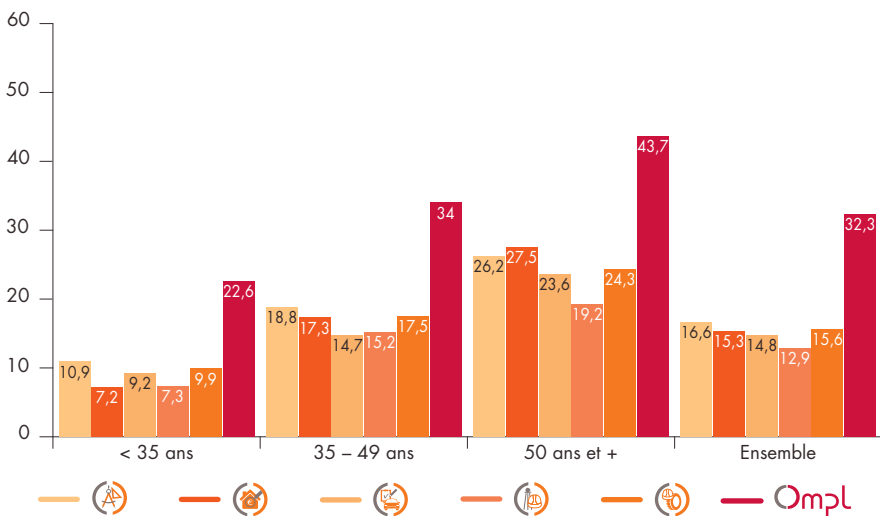
EMPLOYÉS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les employés. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

Taux de salariés à temps partiel par genre et branche (%)



Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge et branche (%)



Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale et branche (%)

Catégories sociales	Architecture	Immobilier	Commerce	Services	Santé	Ompl
Cadres	12,9	13,1	12,9	19,6	13,3	31,6
Professions intermédiaires	12,6	9,4	5,2	7,8	10,2	26,9
Employés	29,1	24,4	20,7	31,0	27,2	32,6
Ouvriers	23,6	13,1	15,6	17,1	19,9	57,5
Ensemble	16,6	15,3	14,8	12,9	15,6	32,3



QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

La part des salariés à temps partiel du secteur varie sensiblement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (18,1 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (12,4 %).

Taux de temps partiel par région et branche (%)

Régions						Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	18,5	12,7	15,7	15,7	17,3	36,1
Bourgogne-Franche-Comté	20,6	30,6	13,9	12,8	17,5	36,8
Bretagne	18,3	22,6	14,4	10,2	16,2	33,2
Centre-Val de Loire	16,4	9,5	17,9	18,7	17,0	31,2
Corse	18,0	ND ¹	21,9	8,3	15,0	28,9
DOM	15,0	ND ¹	34,1	15,4	17,5	23,2
Grand Est	17,5	18,8	13,1	15,5	16,6	36,0
Hauts-de-France	15,3	15,0	13,8	10,8	14,0	35,7
Île-de-France	12,5	13,7	15,0	10,4	12,4	24,8
Normandie	18,8	18,6	9,3	11,5	15,6	33,8
Nouvelle-Aquitaine	18,9	14,1	11,0	11,7	15,9	32,3
Occitanie	20,5	16,3	16,1	12,6	18,0	35,4
Pays de la Loire	20,4	12,1	12,8	13,0	17,5	34,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	20,2	20,0	14,8	14,8	18,1	33,9
Ensemble	16,6	15,3	14,8	12,9	15,6	32,3

1. Non déterminé pour cause de secret statistique